

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS27

présenté par
M. Cordier

ARTICLE 5

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 1 :

« Le fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée est chargé (*le reste sans changement ...*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision vise à s'assurer que le Fonds d'expérimentation contre le chômage de longue durée de la deuxième étape expérimentale sera bien la continuité de celui de la première étape expérimentale.